

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 07 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 1 mars 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Monsieur Pierre LECLERC,
Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL,
Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Virginie PRADAL à M. Bruno POIGNANT.
Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.

Absents excusés :

Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0040 - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE LOCATION DE CAR SANS CHAUFFEUR - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LEDIT AVENANT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21 et L.2122-21-1 et L.1414-2,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R. 2161-5,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°9 « Transition Ecologique, Environnement et Bâtiments Communaux » du 29 février 2024,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de souscrire les marchés et les accords-cadres,

Considérant qu'il convient de prolonger de deux mois le marché de location de car sans chauffeur du 29 avril 2020 conclu pour une durée de 4 ans et qui s'achève le 28 avril 2024,

Considérant que le montant de l'avenant s'élève à 18 320 €, soit 4,17% du montant global du marché,

Considérant qu'une consultation est en cours pour renouveler les besoins en terme de transport communal et qu'il est donc nécessaire d'assurer une continuité de service,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : AUTORISE monsieur la Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la prolongation d'une durée de 2 mois du marché de location de car sans chauffeur avec la société GLOBAL LOC PRO sise SPL PARIS parc d'activité de la villette BP 20 à Mitry-Mory Cedex (77291).

ARTICLE 2 : PRECISE que cet avenant d'un montant de 18 320 € HT sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'avenant est conclu pour une durée de 2 mois à compter du 29 avril 2024, soit jusqu'au 28 juin 2024.

ARTICLE 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires liées à l'exécution de cet avenant.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 21/03/2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

